

Si vous ne visualisez pas cet e-mail, [cliquez ici](#)



Newsletter FAST sport # 29 - MARS 2010
AU SOMMAIRE
> Edito : Edito
> Focus sur : Jean François JEANNE, DGA Sportive
> Le calendrier des formations
> Les news sport.fr pro et les fiches Ubisport

image de la semaine

En partenariat avec AFP Photo



JO de Vancouver 2010
Mathieu Fourcade décroche
une médaille d'argent en biathlon
(AFP Photo/ Franck FIFE)

édito

L'étude annuelle des sports en TV

Depuis trois années consécutives, FAST sport vous dévoile les résultats de son étude annuelle, en partenariat avec le CSA, sur **les temps de retransmission des manifestations sportives en télévision**. Découvrez les grandes tendances de l'année 2009 sur notre édito en vidéo.



Nous souhaitons également la bienvenue au nouveau gratuit du sport **90 Minutes**

Enfin, nous vous proposons une analyse pointue et engagée du marché par **Jacques Messeca, avocat fiscaliste** et expert en droit du sport.

Nous vous invitons également à découvrir la nouvelle formation sur la **Démarche Carbone du 18 mars**, pour ne pas comprendre et l'impact du développement durable dans le sport.

Marine Lallement, Directrice de FAST sport

calendrier des formations

Focus sur ...

La formation, un outil financé au service de vos compétences

➤ 9 Mars / JURIDIQUE

COMPLET Prochaine session 9 décembre

Contrats de sponsoring sportif

Les clés de la rédaction d'un contrat de sponsoring
La fiscalité du sponsoring et du mécénat

➤ 18 Mars / DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Bilan Carbone dans le sport

Les bases pour réaliser un Bilan Carbone®
Formation référence réservée aux acteurs du sport par nos formateurs ADEME

➤ 30 MARS / JURIDIQUE

Protéger ses investissements marketing dans le sport

Moyens de lutte et de protection
Se préserver de l'ambush marketing

A PROGRAMMER DANS VOS AGENDAS

➤ 1er AVRIL/ MARKETING

Intégrer le sponsoring au mix marketing de l'entreprise

NOUVELLE FORMULE : Avec ateliers interactifs

Le sponsoring, outil de promotion des ventes
Benchmark et best practices dans le sponsoring sportif

➤ 13 AVRIL/ JURIDIQUE

Droit à l'image des sportifs et des clubs sportifs

Fin du DIC, Image individuelle
L'actualité et les clés de l'exploitation des droits d'image dans le sport



CATALOGUE 2010

BULLETIN D'INSCRIPTION

Renseignements et inscriptions au
01 71 18 30 12 ou par [mail](#)

Les formations FAST sport entrent dans le cadre du DIF ou du plan de formation.
Le financement peut être pris en charge par votre OPCA.

Jacques MESSECA

Avocat associé, Eversheds LLP

"La suppression du DIC est un sujet sensible qui me fait sortir les griffes"

Lire l'interview dans son intégralité



Vous êtes avocat fiscaliste, comment êtes-vous venu au droit du sport ?

J'exerce dans diverses branches du droit du sport depuis plus de quinze ans. J'ai débuté ma carrière dans un cabinet d'avocats international qui intervenait pour des structures sportives et grâce à ma passion pour le sport, j'ai naturellement été associé à ces dossiers. La connaissance approfondie du fonctionnement du monde sportif permettant d'anticiper bien souvent des problématiques et de trouver des solutions juridiques ou fiscales adaptées et pratiques.

Initialement centrée sur la fiscalité, mon intervention s'est peu à peu élargie à des domaines juridiques plus variés liés à la vie même des clubs sportifs professionnels et leur développement. J'ai ainsi pu participer activement à la restructuration et au développement de clubs professionnels de L1 et L2 de football par la mise en place de relais de croissance nouveaux via la création de filiales dédiées (restauration, sécurité, gestion du stade,...), négociier pour le compte d'un club, à ma connaissance, le premier bail emphytéotique administratif (BEA) conclu sur le stade Félix Bollaert ou encore participé à la mise en place de l'architecture juridique liée à la création de la chaîne de télévision (Onzéo) commune entre deux clubs, l'AS Saint-Etienne et le RC Lens.

Outre le développement croissant de ma pratique initiale en fiscalité sportive, j'interviens désormais à la fois pour le compte de joueurs ou de sportifs individuels notamment dans le cadre de la mise en place de sociétés d'images ou de leurs contrats de sponsoring), de clubs (contrôles fiscaux, gestion contractuelle avec leurs sponsors, restructuration, litiges sportifs, ...) d'agents sportifs ou encore de collectivités locales pour la gestion de leurs installations sportives.

Que représente l'activité sport chez EVERSHEADS et comment s'organise-t-elle ?

Le développement de l'activité sport au sein du cabinet Eversheds va croissant. Ainsi un secteur Sport dédié a été créé au niveau international pour répondre aux nombreuses sollicitations. Avec près de 40 bureaux à travers le monde répartis dans une trentaine de pays, notre département droit du sport est capable de répondre rapidement et à des coûts mesurés et adaptés au secteur, tant à des questions spécifiques locales que d'accompagner les sportifs et les clubs et organisations sportives dans leur développement international. Eversheds est ainsi le cabinet conseil des Jeux Olympiques 2012 à Londres et de l'Euro 2012 en Pologne et Ukraine.

Vous intervenez régulièrement auprès des clubs, fédérations mais aussi des annonceurs, quelle est votre analyse des besoins en matière de conseil juridique ?

A l'évidence, le recours au conseil juridique et fiscal préventif et structurant se développe au sein des clubs, fédérations, annonceurs et investisseurs dans le sportif. Auparavant, plus axé sur la défense des marques et sur le contentieux, le recours au conseil juridique par les acteurs du monde sportif est désormais beaucoup plus large et couvre l'accompagnement en amont lors des négociations contractuelles, notamment en termes de sponsoring sportif complexe, la protection des marques et des parrainages lors des événements sportifs, l'optimisation fiscale de certaines opérations ou encore la protection des intérêts des investisseurs et actionnaires dans une structure sportive. J'ai ainsi été sollicité récemment par un grand groupe international français souhaitant s'investir dans le développement régional d'un club sportif professionnel et qui entendait sécuriser la transaction par le recours à un conseil spécialiste des normes sportives.

L'ouverture prochaine du marché aux paris en ligne ou les besoins criants en matière de rénovation et restructuration de nos enceintes sportives constituent, à l'évidence, de nouveaux chantiers pour l'avocat spécialisé en droit du sport.

Les salaires, les primes et les transferts record font régulièrement l'objet de débat. Le DIC va disparaître, quelles conséquences cela va-t-il entraîner sur la gestion des clubs ?

La suppression du DIC est un sujet sensible qui me fait sortir les griffes. Je connais bien ce problème ayant eu la chance de contribuer à la réflexion sur ce système auprès de l'UCPF lors de sa mise en place. La suppression du DIC au 30 juin 2010 s'est jouée sur des ressorts purement démagogiques en faisant croire à l'opinion publique qu'il s'agissait de niches fiscales au profit de clubs nantis et qu'il était donc sain de le supprimer sans attendre. Ce mécanisme permettait en substance de réduire

ENGLISH IN SPORTS & SPORT BUSINESS

Profitez de votre DIF pour parler
l'anglais du sport !



- / Commenter les matchs
- / L'actualité sportive
- / Règlements sportifs
- / Pratiques sportives
- / Le sponsoring, le marketing
- / le droit du sport
- / Les stades

**Tout l'anglais de votre activité
dans le sport**

**DANS VOTRE ENTREPRISE
SUR MESURE**
par des formateurs anglophones
spécialisés sport

Nous contacter

sensiblement l'écart en matière de charges sociales entre les clubs de sports collectifs en France et leurs homologues étrangers qui, bien souvent, subissent une pression en termes de cotisations sociales bien moindre que nos clubs tricolores et peuvent ainsi attirer plus facilement des joueurs de renom. La suppression quasi-immédiate du DIC en lieu et place d'une disparition programmée en 2012 n'était pas très fair play car elle s'est décidée sans mesures d'accompagnement bien précises de la part des pouvoirs publics même si des réflexions sont en cours pour trouver des solutions alternatives. Il aurait sans doute été préférable de limiter sa suppression aux nouveaux contrats conclus à partir du mois de janvier 2010 à l'instar de ce qu'envisageait récemment l'Espagne au titre du mécanisme connu sous le nom de "loi Beckham" qui, sous des contours différents permet, en toute légalité, aux clubs espagnols de bénéficier d'économies fiscales et sociales sur certains contrats de joueurs.

En termes d'impact, cela dépend bien évidemment du niveau de la masse salariale des clubs concernés mais les échos reçus de plusieurs clubs clients du cabinet dans le secteur du football et du rugby font état de trous budgétaires en centaines de milliers d'euros voire en millions d'euros à combler pour la saison prochaine.

C'était un mauvais procès fait au monde sportif professionnel. Il ne faut pas oublier que ce secteur est largement contributeur en matière d'impôts divers et variés (impôt sur les sociétés, taxes sur les spectacles, taxes sur les salaires, taxe buffet,) et de cotisations sociales.

Que peuvent apporter des formations en droit du sport aux juristes et en quoi la connaissance du droit du sport peut également concerner les responsables marketing et sponsoring ?

La formation régulière en droit du sport est essentielle comme dans tous les secteurs du droit. Le droit du sport en France se spécialise et une petite communauté de juristes, d'avocats et d'universitaires contribuent d'année en année à le promouvoir et c'est tant mieux tant il est nécessaire de défendre les valeurs et les enjeux particuliers de ce secteur d'activité si diversifié. Les formations spécialisées en la matière viennent efficacement compléter l'offre de formations au profit d'acteurs du secteur qui, parfois, sont confrontés à des questions quotidiennes dans la gestion de leurs activités sportives mais ne trouvent pas nécessairement une réponse adaptée. Le public concerné peut en effet concerner des juristes spécialisés ou non en droit du sport ou encore des spécialistes du marketing ou des ressources humaines intervenant directement ou indirectement dans la sphère sportive et qui doivent intégrer la dimension juridique et fiscale spécifique du droit du sport dans leurs activités professionnelles quotidiennes.

Pour ma part, j'avoue prendre un réel plaisir à chaque fois renouvelé de pouvoir transmettre mes expériences et échanger dans ce domaine lors de colloques et de formations en droit du sport. Le droit du sport se nourrit bien évidemment de sa pratique quotidienne par ses acteurs dans les clubs et il est donc essentiel de pouvoir proposer à ses différents acteurs d'anticiper et de suivre ses enjeux actuels et à venir au travers d'outils adaptés de formation permanente.

Propos recueillis par FAST sport

autres infos



Lancement réussi pour 90 Minutes, le Gratuit du Football
Le 1er numéro du mensuel a été distribué de la main à la main, avant les matches, dans 15 villes de L1 et L2.

Le magazine est également disponible en téléchargement à l'adresse www.90-minutes.fr.
Le deuxième numéro paraîtra début mars.

UBISPORT

Les dernières fiches pratiques :
> Le coût des équipements sportifs
> Les patinoires : Opérations et coûts d'entretien
> Le naming

sport.fr

> Le SuperBowl établit un nouveau record
> La Cour des Comptes s'acharne sur le DIC
> Lagardère appelle au sursaut

FAST sport

Centre de formation enregistré sous le numéro 11 75 42302 75
Les formations FAST sport sont éligibles au titre du DIF ou du plan de formation

Contact :
FAST sport
14 Rue Soleillet BL20
F-75020 Paris
Tel 01 71 18 30 12
Fax 01 71 18 30 14

DIRECTION :
Marine Lallement
marinelallement@fast-sport.fr

INFORMATION ET INSCRIPTIONS :
annabelleamblard@fast-sport.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter mensuelle FAST sport, [désinscription ici](#)